



Comité Syndical

Convocation du 17 Novembre 2014

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le 2 Décembre 2014, au Centre Socioculturel de Saint Doulichard.

Présents

Délégués titulaires / communes :

M. Alain THEBAULT (ALLOGNY), M. Alain MAZÉ (ANNOIX), M. Alain BLANCHARD (AVORD), M. Jean-Pierre CHALOPIN (BERRY-BOUY), M. Yann ARCHIMBAUD (BOURGES), Mme Céline SIROT (BRECZY), M. Pierre MALLERON (CHAUMOUX-MARCILLY), M. Serge JEANZAC (CIVRAY), M. Guy CHABRILLAT (FUSSY), M. Jean MOINET (GRON), Mme Corinne SUPLIE (LE SUBDRAY), Mme Catherine VIAU (LISSAY LOCHY), M. Bruno DIDELOT (LUNERY), Mme Véronique BRISSON (MAREUIL-SUR-ARNON), M. Jean-Michel DAMIEN (MARMAGNE), M. Armand KOSZEK (MEHUN SUR YEVRE), M. Pierre TAILLANDIER (MORTHOMIERS), M. Pierre FABRE (MOULINS-SUR-YEVRE), Mme Anne-Gaëlle LESPAGNOL (NOHANT EN GOUT), Mme Céline HENG (PIGNY), M. Patrick BARNIER (PLAIMPED-GIVAUDINS), M. Michel BONNET (PRIMELLES), M. Christophe DRUNAT (RIANS), M. Marc BOUVELLE (SAVIGNY-EN-SEPTAINE), M. Jean CARSOULE (SOULANGIS), Mme Marie-Françoise LOISEAU (SOYE-EN-SEPTAINE), Mme Elodie MORILLON (SAINT CAPRAIS), Mme Josette LECAS (SAINT DOULCHARD), M. Alain BARDIN (SAINT GEORGES SUR MOULON), M. Jean-Luc PINSON (SAINT GERMAIN DU PUY), M. Fabrice CHOLLET (SAINT MARTIN D'AUXIGNY), M. Bernard OZON (SAINT PALAIS), Mme Solange LEJUS (SAINTE SOLANGE), M. Michel AUDEBERT (VASSELAY), Monsieur René THOMAS (VIGNOUX-SOUS-LES-AIX), M. Bernard BILLOT (VORLY), Mme Michèle CAULLIER (VORNAY),

Délégués suppléants / communes avec voix délibérative :

M. Joël COURVEAULLE (ALLOUIS), Mme Arlette CHARTON (CROSSES), M. Jean-Pierre CHASSIOT (ETRECHY), Mme Martine GOUDIN (FARGES-EN-SEPTAINE), Mme Dominique BLANC-BONNEVIE (JUSSY-CHAMPAGNE), Mme Claudie LECOMTE (LA CHAPELLE-SAINT-URSIN), M. Daniel GIOANELLI (LES AIX D'ANGILLON), Mme Marie-José CHEVRIER (OSMOY), Mme Valérie THEPIN (QUANTILLY), Mme Annie LAUVERJAT (SAINT-ELOY DE GY), M. Nicolas LEMOINE (VILLENEUVE-SUR-CHER), M. Gilles MOULINO (VILLEQUIERS),

Délégués titulaires / communautés de communes et communauté d'Agglomération :

M. Pierre FOUCHET (CC EN TERRES VIVES), M. Camille DE PAUL (CC TERROIRS D'ANGILLON), Mme Véronique BRISSON (CC FERCHER PAYS FLORENTAIS),

Délégué suppléant / communautés de communes et communauté d'Agglomération, avec voix délibérative :

Mme Danielle METVET (CC LA SEPTAINE),

Délégués du Conseil Général :

M. Pascal MERE (CG-Baugy), M. Jean-Pierre SAULNIER (CG-Bourges V),

Pouvoirs :

De M. Roger JACQUET (CG-Charost) à M. Alain MAZÉ (ANNOIX),
De M. Alain RAFESTHAIN (CG-St Martin d'Auxigny) à Mme Marie-Françoise LOISEAU (SOYE-EN-SEPTAINE),
De M. Maxime CAMUZAT (CG-Les Aix d'Angillon) à M. Jean-Luc PINSON (SAINT GERMAIN DU PUY),
De Mme Irène FELIX (CG-Bourges IV) à Mme Catherine VIAU (LISSAY LOCHY),
De M. Franck THOMAS-RICHARD (CG-Bourges II) à M. Yann ARCHIMBAUD (BOURGES),
De M. Yvon BEUCHON (CG-St Doulichard) à Mme Claudie LECOMTE (LA CHAPELLE-SAINT-URSIN),
De M. Narcisse PHILIPPE (MENETOU-SALON) à M. Pierre FOUCHET (CC EN TERRES VIVES),

Délégués suppléants (communes ou CC) sans voix délibérative (en présence du délégué titulaire) :

M. Jean-François MERE (ALLOGNY), M. Éric RADUJET (CIVRAY), M. Jean-Paul BERGER (MOULINS-SUR-YÈVRE), M. Christophe DAUGERON (RIANS), M. Denis CARRAT (SAINT-CAPRAIS), M. Thierry COSSON (VIGNOUX-SOUS-LES-AIX), M. Michel BONNET (CC FERCHER PAYS FLORENTAIS),

Étaient excusés :

M. Jean-Michel RIO (ALLOUIS), M. Robert HUCHINS (ARÇAY), M. Jean-Luc GITTON (AZY), M. Pierre GROSJEAN (BAUGY), Mme Jacqueline D'AMECOURT (JUSSY-CHAMPAGNE), Mme Sophie RASSION (LA CHAPELLE ST URSIN), M. Bernard GINDRE (LAVERDINES), M. Claude LELOUP (LES AIX D'ANGILLON), M. Narcisse PHILIPPE (MENETOU-SALON), M. Bernard JACQUEMIN (OSMOY), Mme Nicole PINSON (PARASSY), M. Fabrice CHABANCE (PLOU), M. Eric

AUDEBERT (SAUGY), Mme Chrystèle GOND (SAINT ELOY DE GY), M. Jacques LAMBERT (SAINT FLORENT-SUR-CHER), M. Stéphane GARCIA (SAINT JUST), M. Frantz CARON (SAINT MICHEL DE VOLANGIS), M. Roland GOGUERY (TROUY), M. Dominique TROUWAERT (VILLEQUIERS), M. Philippe MERCIER (CA BOURGES PLUS), M. Yvon BEUCHON (CG-St Doulchard), M. Maxime CAMUZAT (CG-Les Aix d'Angillon), M. Yann GALUT (CG-Bourges III), Mme Irène FELIX (CG-Bourges IV), M. Jean-Michel GUERINEAU (CG-Bourges I), M. Roger JACQUET (CG-Charost), M. Patrick TOURNANT (CG-Mehun sur Yèvre), M. Alain RAFESTHAIN (CG-St Martin d'Auxigny), M. Franck THOMAS-RICHARD (CG-Bourges II), M. Stéphane COULEBEAU (ARÇAY), M. Bruno LECOMTE (AVORD), M. Daniel MERCIER (BAUGY), Mme Sacha SUMAN (BERRY-BOUY), Mme Jennifer DA SILVA (BOURGES), Mme Magalie CACHO (BRÉCY), Mme Joëlle LABOISSE (FUSSY), Mme Sylviane DE BOYSSON (LAVERDINES), M. Lucien KORCZEWSKI (LUNERY), M. Daniel JADEAU (MARMAGNE), Mme Dorothée FONTAINE (MENETOU-SALON), Mme Valérie JUGAND (MORTHOMIERS), M. Marcel MAZENOUX (NOHANT-EN-GOUT), M. Patrick PARFAIT (PIGNY), M. Gérard HELIX (PLAIMPIED-GIVAUDINS), Mme Marie-Claire BRISSEZ (SOULANGIS), M. Philippe CHARRETTE (SAINT-FLORENT-SUR-CHER), M. Bruno COTTENCIN (SAINT-JUST), Mme Marylène NOYER-MOREIRA (SAINT-PALAIS), M. Olivier MAUPETIT (TROUY), Mme Astrid COTTÉ (VASSELAY), M. Arsène ALEXANDRE (VILLABON), Mme Marianne POUMEROL (CC EN TERRES VIVES), Mme Christelle PETIT (CC TERROIRS D'ANGILLON), M. MECHIN (Pays Loire Val d'Aubois), Mme FENOLL (SIRDAB+SMCB), M. BRUNAUD et Mme PARISSÉ (CCI), Mme SINSOULIER et Mme REYT (Conseil Régional), Mme JOYEUX (Chambre d'Agriculture), M. AZUAR (AD2T),

Assistaient également à la réunion :

M. DURAND (BGE CHER ANNA), M. GINALHAC (Chambre d'Agriculture), M. CHASSET (Chambre de Métiers), M. SEREZAC (AD2T), M. LEFEBVRE (Préfecture-DDT), M. Loïc RICHER (Pays de Bourges), Mme Florence BARILLON (Pays de Bourges), Mme Claire SCHNEIDER (Pays de Bourges), Mme Aurélie BRUNET (Pays de Bourges).



Le Président du Pays de Bourges remercie l'ensemble des membres en signalant que Daniel BEZARD, Maire de St Doulchard, n'a pu se libérer pour recevoir l'assemblée et qu'il présente ses excuses. Aussi, il passe la parole à Josette LECAS, Conseillère municipale, qui introduit quelques mots sur la commune.

Alain MAZÉ sollicite Gaspard DURAND, Chargé de mission « Clauses sociales » à l'Association BGE-ANNA, afin qu'il puisse présenter les clauses sociales dans les Marchés Publics.

Gaspard DURAND présente un diaporama où il rappelle quelques éléments de contexte, concernant le chômage, soit :

- Région Centre: 10,2%
- Département du Cher: 12.8%
- 29% des 15-24 ans sans emploi (Insee 2010)

Ces taux sont liés à des blocages observés dans certaines filières :

- Métiers du bâtiment en tension
- Emplois et entreprises par toujours locaux
- Structures d'insertion et dispositifs d'aides souvent méconnus
- Entreprises artisanales et habitants trop peu souvent associés aux projets
- Inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi

Le rôle de facilitateur des clauses sociales permet ainsi de mettre en relation les entreprises, les organismes de formation, les missions locales et pôle emploi afin de structurer des parcours individualisés.

Les enjeux

- Insérer durablement des publics éloignés de l'emploi
- Soutenir l'économie locale
- Développer les liens entre le monde de l'économie et celui de l'insertion
- Placer « l'insertion » au service d'une meilleure adéquation entre offre et besoin de main d'œuvre

Ainsi un projet de création d'une station d'épuration, à Henrichemont, a permis à 5 personnes de travailler sur ce chantier et de consolider des contrats de travail variant entre 6 et 10 mois.

Les clauses sociales ont pour priorité d'aider les publics suivant :

- Demandeurs d'Emploi Longue Durée
- Allocataires des minima sociaux (RSA, ASS,...)
- Jeunes de - 26 ans sortis du système scolaire sans qualification ou sans expérience
- Publics reconnus travailleurs handicapés
- Demandeurs d'emploi de + de 50 ans
- Personnes prises en charge dans le cadre du dispositif d'Insertion par l'Activité Economique (IAE)

Pour orienter les marchés et engager une politique économique de proximité il est possible d'intégrer les articles suivants:

L'art. 14: l'insertion intervient comme condition obligatoire d'exécution

L'art.53: couplé à l'art.14, il place l'insertion comme critère d'attribution du marché,

L'art.30: achat de prestations d'insertion, dédié aux ACI

Et aussi l'art.28 (procédures adaptées) et l'art. 10 (allotissement) ...

Enfin, ces clauses sont obligatoires au titre du CRST, pour les projets dont les coûts sont supérieurs à 500 000 € HT.

Le Président remercie l'intervenant et propose d'évoquer les différents points à l'ordre du jour, après un rappel des thèmes identifiés.

I- Procès-Verbaux du Comité Syndical du 14-10-14 :

- Approbation,

II- Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays de Bourges (CRST) :

- Validation de dossiers,

III- Validation des Indemnités de Conseil et de confection au comptable,

IV- Analyse prévisionnelle du Compte Administratif 2014,

V- Orientations Budgétaires 2015,

- Validation des Cotisations 2015,

- Présentation et Validation des cahiers des charges des études Trame Verte et Bleue, Plantons le décor et CERCOPE.

VI- Questions diverses

I- Procès-Verbaux du Comité Syndical du 14-10-14 :

- Approbation,

Aucune remarque n'étant formulée quant au Procès-Verbal du Comité Syndical du 3 décembre 2013, celui-ci est approuvé à l'unanimité, par les membres de l'assemblée délibérante.

(cf. tous les Procès-Verbaux sur le site Internet : Accueil>Le Pays de Bourges>Organisation administrative)

II- Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2014-2019 :

- Validation de dossiers :

Délibération n°CS/2-12-14/35

Validation de dossier Contrat Régional de Solidarité Territoriale

Opérations	Maître d'Ouvrage	Coût HT/ TTC	Dépense éligible	Taux	Subvention sollicitée
Isolation des classes de l'école (fiche 35)	Mairie de Brécy	246 842 € HT	68 614 € HT	50 %	34 300 €

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical valident, à l'unanimité, le projet présenté ci-dessus au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2014-2019 du Pays de Bourges.

III- Validation des Indemnités de Conseil et de confection au comptable :

Pour info: les membres du Comité Syndical, par délibération du 3 décembre 2013, avaient décidé le versement, en faveur de Monsieur Jean-Philippe VANGAEVEREN, receveur municipal et trésorier du Centre des Finances Publiques de Mehun-sur-Yèvre, d'une indemnité de conseil à son taux maximum et de l'indemnité de confection des documents budgétaires d'un montant de 45€.

Une nouvelle délibération portant attribution de l'indemnité de conseil au receveur municipal doit être prise, conformément à l'article 3 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 qui dispose « qu'une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement du Comité Syndical ».

Pour l'année 2014 : Dans le cas d'un taux porté à 100% + les 45,73€, le montant des indemnités versées serait de 315,34€ Brut (287,42€ net).

Délibération n°CS/2-12-14/36

Validation des Indemnités de Conseil et de Confection des documents budgétaires au Comptable

Le Président rappelle qu'une nouvelle délibération portant attribution de l'indemnité de conseil au receveur municipal doit être prise, conformément à l'article 3 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 qui dispose « qu'une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement du Comité Syndical ».

**Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions et notamment son article 97,
Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,
Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.**

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical décident, à l'unanimité :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,**
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,**
- de préciser que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Jean-Philippe VANGAEVEREN, Receveur municipal,**
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €.**

Ces indemnités seront perçues par Monsieur Jean-Philippe VANGAEVEREN pour la durée de ses fonctions et jusqu'au renouvellement de l'assemblée délibérante Elles seront inscrites à l'article 6225 de la section de fonctionnement du Budget.

IV- Analyse prévisionnelle du Compte Administratif 2014 :

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLÉ	BUDGÉTÉ	Prévisionnel
011	Charges à caractère Général	54 920,00	46 660,00
012	Charges de personnel et frais assimilé	169 800,00	161 820,00
023	Virement à la section d'investissement	60 306,46	60 306,46
042	Opération de transferts entre section	1 445,00	1 445,00
65	Autres charges de gestion courante	72 600,00	27 000,00
	TOTAL DEPENSES	359 071,46	297 231,46

Chapitre 011 « Charges à caractère Général »

Ce chapitre se caractérise par 3 types de dépenses pour l'année 2014:

- les dépenses liées à l'accueil et conditions de travail des salariés (loyers immobiliers, photocopieur,...),
- les dépenses propres aux différentes missions (fournitures, affranchissements, télécommunications, déplacements,...), et les charges rattachées au local du Syndicat Mixte,
- la communication externe et les actions de partenariats

Chapitre 012 « Charges de personnel » :

Le Pays a fonctionné avec 4 agents, leurs temps se sont portés sur :

- la signature et les rencontres avec les collectivités concernant les projets du Contrat Régional de Solidarité Territoriale et la participation aux réunions de travail portées par les collectivités membres,
- la communication du Pays,
- la participation à différentes réunions : Septaine, Terroirs d'Angillon, FerCher Pays Florentais, Terres Vives....

Chapitre 042 « Opération de transferts entre section » :

Écriture comptable : Amortissement du matériel et autres

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » :

Ce chapitre se caractérise par :

- les indemnités des élus (art 6531),
- le partenariat pour le développement des « Jachères et espaces fleuris et apicoles » avec la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher a mobilisé 2000 € (art 6574) + une aide financière de 800€ attribué au Comité de Comice Agricole de Chârost pour organiser leur comice.

Le montant des dépenses prévisionnelles sera de 297 231,46 €

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE	BUDGETE	Prévisionnel
002	Excédent antérieur reporté	132 137,46	132 137,46
74	Dotations, subventions, contributions...	226 934,00	228 230,00
	TOTAL RECETTES	359 071,46	360 367,46

Chapitre 74 « Dotations, subventions » :

- Contributions 2014 sont de :
 - 170 130 € pour les membres adhérents (communes et EPCI)
 - 58 300 € pour le Conseil Général du Cher
- Subvention de *fonctionnement* du Conseil Régional: 58 100 €

Le montant des recettes prévisionnelles sera de 360 367,46€

**À l'issue de l'année 2014 :
l'excédent de fonctionnement à reporter au BP 2015 sera de 63 136,00€**

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE	BUDGETE	Prévisionnel
20	Immobilisations incorporelles	109 470,73	42 000,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	2 000,00
	TOTAL DEPENSES	114 470,73	44 000,00

Chapitre 20 « Immobilisations Incorporelles » :

Les frais d'études seront payés en fin d'année 2014 pour 42 000€ concernant Ferme-Abeille-Biodiversité

Chapitre 21 « Immobilisations Corporelles »

L'achat d'un ordinateur portable est en cours (renouvellement du matériel qui est devenu obsolète)

Le montant des dépenses prévisionnelles sera de 44 000,00 €

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE	BUDGETE	Prévisionnel
001	Excédent d'investissement reporté	42 719,27	42 719,27
021	Virement de la section de fonctionnement	60 306,46	60 306,46
040	Opération de transferts entre section	1 445,00	1 445,00
10	Subvention d'Investissement reçue	10 000,00	0,00
	TOTAL RECETTES	114 470,73	104 470,73

Chapitre 040 « Opération de transferts entre section » :

Écriture comptable : Amortissement du matériel et autres

Chapitre 10 « Subvention d'Investissement reçue » :

La subvention du Conseil Régional concernant Ferme-Abeille-Biodiversité sera versée en 2015 (1^{ère} tranche)

Le montant des recettes prévisionnelles sera de 104 470,73 €

**À l'issue de l'année 2014 :
l'excédent d'investissement à reporter au BP 2015 sera de 60 470,73 €**

V - Orientations Budgétaires 2015 :

1- Cotisations 2015 :

Pour info, il a été validé la délibération suivante concernant les cotisations pour 2014 :

Délibération n°CS/3-12-13/18.1 Validation du montant des cotisations 2014 :

Les membres du Comité Syndical ont validé, à l'unanimité, le montant des cotisations pour l'année 2014, comme suit :

- 1,35 €/an/hab. * pour les communes bénéficiaires du Contrat de Pays,
- 0,46 €/an/hab. * pour les communes non bénéficiaires du Contrat de Pays,
- 58 300 € pour le Conseil Général du Cher.

**En tenant compte des résultats des recensements de la population 2011 qui sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2014 (source INSEE)-sans double compte*

Soit pour rappel un montant total de contributions en 2014 de 170 130 €
(pour les communes bénéficiaires du Contrat de Pays= 67 281,30 €,
pour les communes non bénéficiaires du Contrat de Pays= 44 548,70 €,
pour le Conseil Général = 58 300 €)

pour info : les communes d'Etréchy et Chaumoux-Marcilly n'ont pas payé la cotisation 2014 car elles l'avaient déjà payée à un autre Pays avant que l'arrêté préfectoral soit sorti.

Pour 2015, les membres du Bureau proposent les montants des cotisations suivant :

- 1,40 €/an/hab. pour les membres adhérents bénéficiaires du Contrat de Pays
- 0,48 €/an/hab. pour les membres adhérents non bénéficiaires du Contrat de Pays

Délibération n°CS/2-12-14/37 Cotisations 2015

Les membres du Comité Syndical valident à l'unanimité, le montant des cotisations pour l'année 2015, comme suit :

- 1,40 €/an/hab.* pour les membres adhérents bénéficiaires du Contrat de Pays,
- 0,48 €/an/hab.* pour les membres adhérents non bénéficiaires du Contrat de Pays,
- 58 300 € pour le Conseil Général du Cher.

**En tenant compte des résultats des recensements de la population 2012 qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2015 (source INSEE)-sans double compte*

2- Débat d'Orientations Budgétaires 2015 :

Les membres du Comité Syndical sont sollicités pour prendre connaissance et discuter des Orientations Budgétaires présentées pour l'exercice 2015.

En 2015, l'objectif de notre Établissement Public sera de poursuivre le travail d'accompagnement et d'animation des différents porteurs de projets et leurs mises en réseau. Certaines seront liées aux objectifs du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST).

Habitat et Qualité de vie (énergie, isolation, écoquartier,...)

- Poursuivre l'animation et la promotion des plans de gestion énergie auprès des collectivités au titre du Programme régional d'isolation des bâtiments publics avec le concours du SDE18, l'ADEME Centre (logements locatifs, cofinancement ANAH-« Vivre Mieux »,...),
- Appuyer la démarche du SIRDAB et des Communautés de Communes pour engager des Plans Locatifs de l'Habitat Intercommunaux,

Economie :

Promouvoir les actions communautaires, en lien avec l'animation portée par la Communauté d'Agglomération « Bourges Plus », afin de développer les zones et l'immobilier d'entreprises et conforter la recherche et la formation via des actions croisées avec la Mission Locale de Bourges, Mehun-sur-Yèvre, Saint-Florent-sur-Cher et l'ensemble des collectivités membres.

- Engager des actions de communication concernant les initiatives des entreprises locales,
- Promouvoir l'action départementale afin de structurer et animer l'observatoire économique avec les Communautés de Communes,
- Soutenir les projets agricoles, la valorisation des produits selon les circuits courts (démarche qualité, transformation,...)
- Promouvoir ID en Campagne comme vecteur essentiel pour évaluer l'opportunité et la faisabilité des projets.

Services à la population :

Promouvoir la mise en réseau des actions jeunesse, soutien au développement associatif comme intégrateur des projets intergénérationnels (ID en campagne), accompagnement du programme d'actions du schéma départemental de gérontologie concernant, plus particulièrement, le maintien à domicile et l'autonomie.

La perspective de rapprocher différents acteurs de la silver économie pour travailler sur le maintien à domicile est une piste ...

Solidaire et Environnement :

La gestion de l'espace implique la mise en œuvre de démarches innovantes pour créer une économie alternative solidaire, avec le développement du maraichage solidaire, le développement du covoiturage, l'agroforesterie, l'écoconstruction, la recherche dans les démarches liées à la qualité des eaux, enfin accompagner les projets qui concourent à promouvoir la biodiversité,

- Poursuivre l'animation Ferme-Abeille-Biodiversité - afin de créer une marque,
- Lancer et animer l'opération Plantons le Décor avec l'investissement des territoires,

Pour étayer les différents projets, les membres du Pays mobilisent pour partie le Contrat Régional de Solidarité Territoriale. L'appel à projet LEADER ouvre de nouvelles perspectives et mobilisera les ressources humaines du Pays au cours du premier trimestre 2015.

Plan Communication et animation (section de fonctionnement)

- Poursuivre la promotion des initiatives portées par les collectivités membres et la mise en réseau,

La professionnalisation des Communautés de Communes évolue avec la consolidation des équipes (jeunesse, CIAS,...), recrutement de responsables de services. Ce réseau maille le territoire et contribue à promouvoir les projets des collectivités et la stratégie de chacune. La mise en réseau des collectivités et l'élaboration d'une stratégie de communication est une piste de travail.

- Communication « 2015 » :

- la démarche participative va s'appuyer sur le site Internet du Pays de Bourges qui peut être le support des champs stratégiques des collectivités membres, par l'intermédiaire d'une newsletter (lettre d'information électronique),
- la poursuite de deux « Infos Pays ».

Réalisation d'une étude prospective (Section d'investissement)

Lancer les études suivantes :

- Au titre de l'opération expérimentale Ferme-Abeille-Biodiversité (FAB) : initier l'étude avec l'association CERCOPE,
- La Trame Verte et Bleue à l'échelle du périmètre du SCOT, selon le cahier des charges régionales

Délibération n°CS/2-12-14/38 Débat d'Orientations Budgétaires 2015

<p>Les membres du Comité Syndical ont pris connaissance et discuté des Orientations Budgétaires présentées pour l'exercice 2015.</p>

- Présentation et validation des cahiers des charges
de l'étude Trame Verte et Bleue, du programme Plantons le décor
et de la convention pour l'étude CERCOPE:

1- Étude Trame Verte et Bleue :

Délibération n°CS/2-12-14/39

Marché Public - Étude « Élaboration d'une cartographie Trame Verte et Bleue et d'un programme opérationnel en faveur de la Biodiversité »

Le cahier des charges « Élaboration d'une cartographie Trame Verte et Bleue et d'un programme opérationnel en faveur de la Biodiversité » a été rédigé par les services de la Région Centre.

Les enjeux de l'étude sont :

- de consolider le Système d'Information Géographique du SIRDAB en réalisant une cartographie au 1/25000ème du territoire,
- d'aider les décideurs locaux à identifier les secteurs à enjeux,
- d'établir un programme opérationnel d'actions visant à conforter la biodiversité (ex : développement de corridors Noirs pour les chauves-souris au Sud de la rocade, actions engagées et soutenues par la ville de Bourges et les fonds régionaux au titre de l'Opération «Plantons le Décor» du Pays de Bourges).

L'étude est éligible aux fonds régionaux du futur Contrat Régional de Solidarité Territoriale avec un taux d'aide de 80%.

Il est retenu une gouvernance entre le Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges et du SIRDAB, avec un référent respectif. De même, il sera proposé à chaque Communauté de Communes d'intégrer le comité de pilotage afin de suivre au plus près les travaux du Cabinet d'Études retenu.

Les membres du Comité Syndical autorisent, à l'unanimité, le Président à :

- valider le Cahier des charges du Marché Public concernant l'étude « Élaboration d'une cartographie Trame Verte et Bleue et d'un programme opérationnel en faveur de la Biodiversité »,
- lancer la consultation,
- auditionner et à négocier avec les candidats si nécessaire,
- signer tous les actes ou documents permettant l'élaboration effective de ce programme.

2- Programme Plantons le Décor

Délibération n°CS/2-12-14/40

Marché Public - Opération « Plantons le Décor »

Cette action a pour objectif de mobiliser les habitants du territoire à planter des haies, en privilégiant les essences locales et orienter le choix vers des trames mellifères.

Au titre du programme « Plantons le Décor », les membres du Comité Syndical autorisent, à l'unanimité, le Président à :

- valider le Cahier des Charges du Marché Public à bons de commandes pour 4 opérations de plantations de novembre/décembre 2015 à novembre/décembre 2018,
- lancer la consultation,
- auditionner et à négocier avec les candidats si nécessaire.
- signer tous les actes ou documents permettant l'élaboration effective de ce programme.

3- Étude CERCOPE

Délibération n°CS/2-12-14/41

Convention avec l'Association CERCOPE pour un suivi entomologique du territoire FAB

L'étude qui sera menée par l'association CERCOPE (Coordination Entomologique de la Région Centre pour l'Organisation de Projets d'Études) permettra d'étudier à l'échelle de trois sites sur la zone Ferme-Abeille-Biodiversité le nombre et la variété des insectes présents.

Ce travail sera effectué sur une période de trois années. Il permettra de suivre l'évolution des différents insectes. L'étude portera plus spécialement sur le suivi et la présentation sous un angle pédagogique d'une espèce connue sous le nom de syrphé.

Cette phase sera complémentaire aux différents diagnostics portés par la Chambre d'Agriculture, la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher et l'Association Nature 18.

Les membres du Comité Syndical autorisent, à l'unanimité, le Président à signer la convention avec l'Association CERCOPE concernant la réalisation d'un diagnostic sur les insectes sur le territoire Ferme-Abeille-Biodiversité pour la période du 1/01/2015 au 31/12/2017.

IV - Questions diverses

Alain MAZÉ sollicite l'assemblée pour savoir s'il y a des questions diverses. Sans réponse, il clôt la réunion en remerciant à nouveau la Mairie de St Douichard pour son accueil chaleureux.